



*Le directeur général*

**Décision n° 20 066**  
**portant délégation de signature et accréditation d'un délégataire de l'ordonnateur**  
**auprès du comptable public**

Le directeur général de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances,

Vu les articles L.411-1 à L.411-21, R.411-1 à R.411-26 du code du tourisme et notamment son article R.411-17 autorisant le directeur général à déléguer sa signature,

Vu le décret du 29 mai 2020 portant nomination du directeur général de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**Décide**

**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Patrick DORNADIC, chef du service Chèque-Vacances de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ci-après « l'ANCV »), à l'effet de signer, au nom du directeur général, dans la limite de ses attributions et dans le respect des procédures et des règlements en vigueur dans l'établissement :

**1°/ A titre permanent**

- 1-1/ Toutes correspondances<sup>(\*)</sup>.
- 1-2/ Les modes opératoires et les procédures dépendant de son service.
- 1-3/ Pour le bon fonctionnement de son service :
  - les autorisations d'absence, les frais et les ordres de mission de ses collaborateurs et les validations des oublis de badgeage.



**Agence Nationale pour les Chèques-Vacances**

**Siège Social** : 36, Boulevard Henri Bergson - CS 50159 - 95201 Sarcelles Cedex

[www.ancv.com](http://www.ancv.com) ou **0 969 320 616** Service gratuit  
\* prix appel

Établissement public industriel et commercial - 326 817 442 RCS Pontoise - N° TVA Intracommunautaire FR 06 326 817 442

N° d'immatriculation au registre des opérateurs de voyage et de séjours : IM095130003

Garantie financière : GROUPAMA ASSURANCE-CRÉDIT, 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris

Assurance RCP : HISCOX, 19 rue Louis Le Grand, 75002 Paris



**2°/ En cas d'absence justifiée dans le système de suivi du temps, de Monsieur Yannick BADOR, Agent comptable de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances**

Pour le bon fonctionnement de la Direction des comptes :

- les autorisations d'absence, les frais et les ordres de mission de ses collaborateurs et les validations des oublis de badgeage.

**Article 2**

La présente décision portant délégation de signature au profit de Monsieur Patrick DORNADIC, chef du service Chèque-Vacances de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances, et accréditation d'un délégataire de l'ordonnateur auprès du comptable public, vaut habilitation pour toutes transactions dans les systèmes d'informations de l'ANCV sur le périmètre d'opérations défini dans la présente délégation de signature.

Elle annule et remplace toute précédente délégation de signature faite à son profit.

**Article 3**

La présente décision est soumise à publicité. Elle sera mise en ligne sur le site Internet de l'ANCV [www.ancv.com](http://www.ancv.com).

(\*) Le terme « *correspondances* » s'entend dans le sens qui y est employé exclusion faite de tout courrier à l'attention des représentants des pouvoirs publics autres que les services fiscaux.

Fait à SARCELLES, le 11 juin 2020

Certifié exact à SARCELLES, le 11 juin 2020 par le délégant et le 26 juin 2020 par le délégataire

SIGNE :

Alain SCHMITT  
Patrick DORNADIC